

Brèves de la M.J.D.

agde
Archipel de vie

Maison de la Justice et du Droit d'Agde



BULLETIN D'INFORMATION N°2 / DECEMBRE 2013

L'ÉCHO DU RÉSEAU

Le saviez-vous ? Vous êtes un peu plus de **550 personnes partenaires** de près ou de loin de la MJD d'Agde... Par l'intermédiaire de « **Brèves de la MJD** », vous pouvez ainsi informer le réseau... Alors n'hésitez pas à nous transmettre des éléments à communiquer « *cette rubrique est la*

L'ACTUALITÉ DE LA MJD

Un réseau composé d'**animateurs** de Pézenas, Montagnac, Agde (EJA) se constitue progressivement afin de partager, depuis le 27 septembre, les compétences et expériences de chacun. Différents sujets sont étudiés : les limites comme point de repère, les comportements qui inquiètent, l'agressivité identitaire, rassurer et protéger.

Durant les vacances de la Toussaint, a été organisé un **Cycle d'interventions à la Maison des Savoirs** à destination du grand public pour réfléchir sur les points suivants : discrimination et droit des femmes, recherche de sensations fortes, troubles alimentaires, violences physiques et verbales, protection de la vie privée. Cette année scolaire verra aussi la reconduction des ateliers de Citoyenneté à destination des élèves des 3 collèges et du lycée d'AGDE.

Il s'agit de présenter le monde judiciaire et ses pratiques mais aussi d'approfondir la question des droits et obligations de ces futurs citoyens. En salle d'audience de la MJD, des jeux de rôles tirés de véritables situations de procès concluent les sessions de 2 ½ journées.



NOUVEAUTE 2014 : actions de sensibilisation auprès des équipes pédagogiques, des parents et des jeunes sur la prévention de la violence, du harcèlement, des discriminations et la prise en charge de la parole des victimes.

NOS COORDONNÉES

Maison de la Justice et du Droit d'Agde

Rue de la Solidarité, Espace Mirabel Tél : **04 67 35 83 60**
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

ATTENTION

fermeture de la MJD du 20/12/2013 au soir au 5/01/2014,
reprise le 6/01/2014



agde
Archipel de vie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

ZOOM SUR... L'ADIAV



L'ADIAV est née en 1983 dans une mouvance de politique criminelle visant la protection accrue et une meilleure prise en charge des victimes d'infractions pénales.

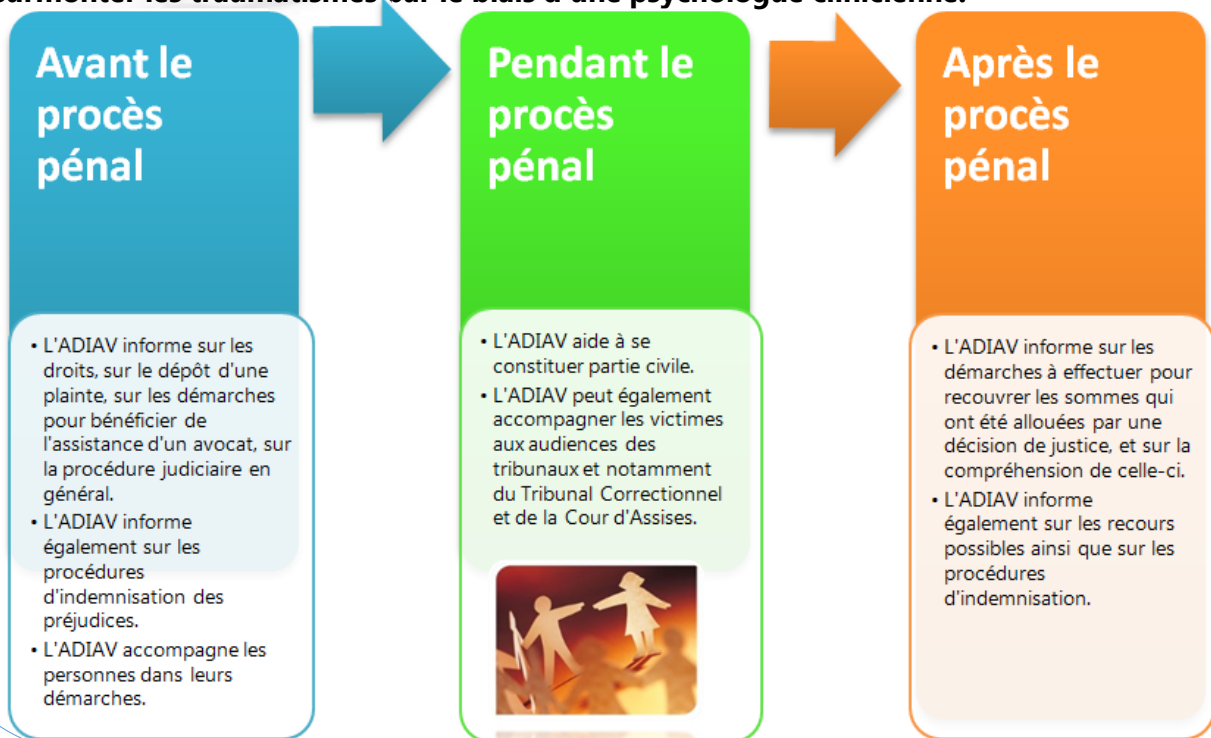
L'ADIAV est une association loi 1901, reconnue d'intérêt général, et agréée et financée par le Ministère de la Justice et les différentes collectivités territoriales sur le territoire desquelles elle intervient.

L'ADIAV est spécialisée dans l'accompagnement et l'information des victimes d'infractions pénales.

Elle a pour mission l'accueil, l'écoute, l'aide psychologique, l'information sur les droits, l'orientation, la diffusion et le développement de la reconnaissance de l'aide aux victimes. Un soutien est également apporté pour l'aide au non versement de la pension alimentaire, pour la non présentation d'enfant, l'escroquerie...

Les missions de l'ADIAV sont exercées GRATUITEMENT et en toute CONFIDENTIALITE au sein de la MJD, avec une prise de rendez-vous en amont.

Concrètement, les actions de l'ADIAV visent à proposer un **soutien juridique et psychologique**. L'ADIAV propose également un **soutien psychologique afin d'aider à surmonter les traumatismes par le biais d'une psychologue clinicienne**.



LEXIQUE

LA CONSTITUTION PARTIE CIVILE

C'est le dispositif légal qui, en complément d'un dépôt de plainte, permet à une victime d'obtenir la réparation du préjudice subi et la formulation de dommages et intérêts. Cela lui permet également d'être associée à l'information judiciaire à chaque étape du déroulement de la procédure. L'auteur du délit, s'il est jugé coupable sera condamné et devra alors

2

LE CHIFFRE

C'est le nombre d'intervenants de l'ADIAV qui assure une permanence à la MJD, une juriste et une psychologue.